

Section I — Président de la République,

Secrétariat général)..... 59.800.000 DA.

Section II — Secrétariat général du
Gouvernement..... 800.000 DA.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 août 1991.

Chadli BENDJEDID.

**Décret présidentiel n° 91-267 du 10 août 1991 portant
transfert de crédit au budget de fonctionnement
des services du Chef du gouvernement.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution et notamment son article 74-6° ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 90-36 du 31 décembre 1990 portant loi de finances pour 1991 ;

Vu décret présidentiel n° 91-08 du 26 janvier 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1991, au Chef du gouvernement ;

Vu le décret présidentiel du 26 janvier 1991 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1991, au budget des charges communes ;

Décète :

Article 1^{er}. — Il est annulé sur 1991, un crédit de cinq cent soixante-treize millions neuf cent cinquante mille dinars (573.950.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 intitulé « Dépenses éventuelles – Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert sur 1991, un crédit de cinq cent soixante-treize millions neuf cent cinquante mille dinars (573.950.000 DA) applicable au budget de fonctionnement des services du Chef du gouvernement et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 août 1991.

Chadli BENDJEDID.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SERVICES DU CHEF DU GOUVERNEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	7 ^{me} partie	
	Dépenses diverses	
37-71	Dépenses de fonctionnement des structures du Conseil national de l'audiovisuel.....	2.200.000
	Total de la 7 ^{me} partie	2.200.000
	Total du titre III	2.200.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4 ^{me} Partie	
	Action économique – Encouragements et interventions	
44-71	Contribution aux entreprises publiques audio-visuelles	571.750.000
	Total de la 4 ^{me} partie	571.750.000
	Total du titre IV	571.750.000
	Total des crédits ouverts	573.950.000